

DEPARTEMENT DU NORD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE

Séance du 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Pascale ALGOËT, Michel DEHAENE, Madame Nathalie DEBACKER, Madame Doriane JORISSE, Madame Dorothee BERTRAND, Madame Monique DUHAYON, Monsieur Frédéric DUBUS, Monsieur Bernard BAES, Monsieur David SABRE, Monsieur Yves COLPAERT, Monsieur Romain BUISINE, Madame Brigitte CAMPAGNE, Monsieur Éric HAVET, Madame Nadège CHOUPEAUX, Madame Valérie DOUCHE, Madame Nathalie HAVEZ, Monsieur Philippe DONDAINE

Procurations : Monsieur Claude BEVE à Madame Pascale ALGOËT
Monsieur Sébastien GISQUIERE à Madame Nathalie DEBACKER
Monsieur Denis CRINQUETTE à Monsieur Éric HAVET
Monsieur Eddy CONDETTE à Madame Doriane JORISSE
Madame Audrey ROSE à Monsieur Romain BUISINE

Absents : Madame Lætitia LEGRAND, Madame Mélina CHRETIEN, Monsieur Stéphane GLORIAN, monsieur Guy CLAREBOUT, Madame Joanna DELCOURT, Monsieur Thomas FELON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DONDAINE

DECISIONS MUNICIPALES :

Urbanisme :

- ✓ Décision du maire portant annulation de la désaffectation et du déclassement du terrain de football situé rue des Tulipes.
- ✓ Décision du Maire portant désaffectation des espaces verts du terrain de football et du city stade situés rue des Tulipes.

Préambule :

Présentation du projet d'aménagement « Clos des Tulipes » - Présentation du dispositif Prêt Social Location Accession (PSLA) – Propriétés communales.

PROJETS DE DELIBERATIONS :

Urbanisme :

- 1) Propriétés communales – Déclassement du domaine public communal de l'ancien terrain de football, du city-stade et de l'ancienne école « Les tulipes ».

Adopté à l'unanimité.

Suspension de la séance du conseil municipal à 19h15.

Présentation du dispositif PSLA par MAISON ET CITE ainsi que le projet d'aménagement du « Clos des Tulipes » par CAPELLI.

Reprise de la séance du conseil municipal à 19h50.

2) Propriétés communales – Projet d'aménagement « Clos des Tulipes » - Cession au profit de CAPELLI.
Adopté à la majorité par 22 voix « pour » et 1 abstention (Denis CRINQUETTE).

Séance close à 19h59.

Fait à Estaires, le 27 mars 2019
Le Maire,
Bruno FICHEUX